

## Programme de prévention de la violence

### Définition

Un programme de prévention de la violence est une forme d'intervention structurée, standardisée, basée sur des théories et animée par des professionnels. Il est destiné à des personnes auteurs de violence et met l'accent sur la prévention de la récidive afin de protéger les victimes et les enfants. Le programme de prévention de la violence peut réunir plusieurs participants ou participantes ou prendre la forme d'une consultation individuelle. Les auteurs de violence peuvent y participer de leur propre initiative ou sur injonction de diverses autorités. La durée du programme dépend de l'offre ou des besoins, mais est généralement de 20 à 50 heures, réparties sur cinq à douze mois.

### Objectifs

Le programme de prévention de la violence a pour objectif de modifier la manière de penser et le comportement des participants par la transmission de connaissances, l'échange d'expériences, l'introspection et des exercices sur la perception du corps et l'interaction. Les participants doivent apprendre à assumer la responsabilité de leurs actes et être capables de reconnaître à temps des situations de risque dans un contexte relationnel, de les prévenir efficacement et de les gérer sans violence.

### Public cible

Le programme de prévention de la violence est ouvert aux hommes et aux femmes adultes qui ont proféré des menaces de violence ou eu recours à la violence dans un contexte familial, et qui ont au moins un tant soit peu conscience d'avoir un problème avec les conflits relationnels. Ils peuvent participer de leur propre initiative ou sur injonction de diverses autorités<sup>1</sup>.

Par contre, le programme de prévention de la violence n'est pas adapté aux délinquants sexuels et aux personnes qui présentent des signes de maladie psychique grave non traitée (p. ex. schizophrénie, manie, addiction, troubles de la personnalité, idées suicidaires).

La participation au programme n'offre pas à elle seule une protection globale des victimes. S'il existe un risque élevé qu'un acte de violence grave puisse être commis, d'autres mesures (ou des mesures complémentaires) doivent être prises pour protéger les victimes.

Si la réduction des problèmes dans les sphères centrales de la vie (travail, vie à domicile, finances, relations, etc.) constitue l'objectif principal du groupe de parole, ce dernier n'offre toutefois pas de soutien direct.

### Profil requis de l'organisation et des chargés de cours

Une organisation proposant un programme de prévention de la violence

- fait en sorte que les participants remplissent les critères définis concernant le public cible grâce à des entretiens d'évaluation structurés;
- s'assure que les expériences de l'examen et du déroulement soient documentées dans des rapports structurés;
- procède à des estimations et prend des décisions en appliquant le principe de contrôle multiple pour assurer la qualité et évaluer les risques;
- permet aux intervenant-e-s spécialisé-e-s d'avoir accès à des offres telles que la supervision, le coaching, les discussions de cas et des formations continues spécifiques;
- travaille avec des chargés de cours qui répondent aux exigences suivantes:
  - diplôme en travail social, en pédagogie sociale, en psychologie ou équivalent,
  - connaissances de base en criminologie, en psychologie et en droit sur le thème de la violence domestique,
  - habilitation (par ex. formation interne) pour l'animation d'un programme de prévention de la violence

en mars 2022

<sup>1</sup> Nigl T., Evaluationsbericht – Lernprogramm gegen häusliche Gewalt 2016-2017, Interventionsstelle gegen häusliche Gewalt Basel-Landschaft, Liestal, 2018  
Treuthardt D. & Kröger, M, Evaluation des Lernprogramms Partnerschaft ohne Gewalt, Forensische Psychiatrie, Psychologie, Kriminologie, Springer-Verlag, Berlin Heidelberg, 2019